

Conditions générales - artisan-batiment

Modèle fourni à titre indicatif par EasyMétier.

Ces conditions générales sont proposées comme modèle de travail. Elles doivent être adaptées à l'activité, au pays, au statut, au type de client et aux pratiques commerciales de l'utilisateur.

1. Objet : définir les prestations, documents et échanges concernés.
2. Devis : préciser la durée de validité, l'acceptation, les éventuels acomptes et les conditions particulières.
3. Réalisation : préciser les obligations du professionnel et du client, notamment l'accès aux lieux, les informations nécessaires et les contraintes connues.
4. Prix et paiement : préciser les prix, taxes applicables, échéances, moyens de paiement, retards et pénalités éventuelles.
5. Annulation, report et responsabilité : adapter ces clauses au métier et aux règles applicables.

Important : ce modèle ne constitue pas un conseil juridique. Il doit être relu, adapté et, si nécessaire, validé par un professionnel compétent.